

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 12.

Lausanne, 15 Juin 1860.

V^e Année.

SOMMAIRE. — Des intérêts stratégiques de la France et de la Suisse. — De la nouvelle tenue fédérale. — Bibliographie. Idées sur une organisation militaire rationnelle en Suisse. Considérations sur les causes des succès de Napoléon III en Italie. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT*. Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DE LA FRANCE ET DE LA SUISSE ¹.

I.

Le vrai moyen d'établir une paix durable au sein de la confédération européenne, c'est de donner à chacun des Etats qui la composent la plus grande somme possible de forces naturelles défensives. En effet, plus un peuple est, par sa constitution territoriale, à l'abri des agressions, moins il se sent porté aux mouvements offensifs et plus il y a de chances pour que la paix se maintienne. Un Etat sans autre frontière que des frontières de convention, sans cohésion territoriale, sans unité, comme la Prusse, par exemple, peut-il attendre en paix qu'on vienne l'attaquer? Il est certain que si on l'attaque il sera coupé. Sa constitution l'oblige donc à prévoir l'attaque et à tenir toujours prêtes de grandes forces offensives.

On crut sans doute, en 1814, diminuer la force offensive des Etats en diminuant leur force défensive. On espérait, à ce qu'il semble, fonder la paix sur la crainte. Ce fut une étrange erreur. La paix ne peut résulter que de la confiance que chacun a dans sa force de résistance. En ôtant à plusieurs Etats de l'Europe le sentiment d'une entière sécurité, les huit puissances co-signataires des traités de Vienne déposèrent sans le vouloir, au centre du continent, le germe de cette inquiétude que l'Europe n'a pas cessé un seul instant de ressentir depuis quarante ans.

On entend parfois décorer du nom de paix la période qui s'est

¹ Nous reproduisons du *Nord* ces articles, qui nous ont paru, malgré quelques points faibles, frappés, en somme, au coin des bons principes, et renfermer des observations dignes d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. — *Réd.*